

Les dirigeants de l'audiovisuel public veulent que leur chaîne d'information atteigne 0,6 % de part d'audience d'ici la fin de l'année

En difficulté, franceinfo revoit ses fondamentaux

La loi du genre

Dix mois après son lancement, la chaîne d'info en continu du service public n'a pas trouvé son audience. Son modèle, calqué sur les nouvelles écritures qui font leurs preuves sur Internet, apparaît trop en décalage avec les habitudes des téléspectateurs. Franceinfo devrait prochainement être réorientée pour remplir la mission première d'une telle chaîne : informer.

Cyril Lacarrière

COMMENT S'ALIGNER SUR LES CODES d'une chaîne d'info sans copier BFMTV, qui a tant servi de contre-exemple aux patrons de l'audiovisuel public ? Delphine Ernotte l'avait écrit dans son projet stratégique : cette chaîne ne serait « pas similaire à l'offre existante » et « visera à sortir de la dictature de l'urgence ». Une ambition mise à mal par des résultats décevants et une antenne inadaptée aux règles de la télévision.

Réunis en séminaire vendredi dernier, les équipes opérationnelles ont écouté Hervé Brusini, le directeur du numérique et de la stratégie de France Télévisions, leur faire état de son rapport d'un mois d'observations intensives. « Il nous a dit que la chaîne n'est tout simplement pas au rendez-vous de l'information en continu, résume un participant. Ce qui n'a surpris personne car tout le monde est lucide. »

Si une série de mesures d'audiences ponctuelles, et non publiées, en mai ont indiqué une progression - entre 0,4 et 0,5 % de parts d'audience -, ces résultats sont encore nettement derrière ceux de CNews et LCI, et à des années-lumière de BFMTV, qui pointait sur le mois entier à 3,4%. Germain Dagognet, le patron de la partie télé, veut rester positif : « Nous avons progressé et ce qui nous manque maintenant, ce sont des rendez-vous que nous devons "marketer" plus fortement. » Mais plus que des mots, sa direction veut des résultats. Elle vient pour la première fois de lui fixer un objectif d'audience : 0,6% d'ici la fin de l'année. Les audiences ne sont toutefois pas les seuls points de tension. « Le contrôle éditorial se fait a posteriori », soupire un cadre du groupe de télévision, citant en exemple un sujet intitulé « Le Sénat est-il la prostate de la V^e République ? » peu goûté par Gérard Larcher. La faute à une chaîne « sous-staffée », explique cette même source, qui dépendrait trop de la vingtaine de journalistes que lui « prêtent » les rédactions des chaînes du groupe.

Michel Field parti - l'ex-directeur de l'information était un farouche opposant au « breaking news » -, les partisans d'un changement de ligne devraient avoir les mains libres. « Nous devons être plus aptes à casser l'antenne pour ne pas donner le sentiment qu'il ne se passe rien, estime un des dirigeants de France Télévisions. Si nous



Germain Dagognet, directeur délégué à l'information de France Télévisions en charge de franceinfo.

n'avons pas intérêt à nous «BFMiser», il faut travailler le rythme de notre antenne.»

Pas les mêmes règles. Une inflexion de ligne éditoriale d'autant plus facile à opérer que franceinfo n'est pas soumise aux mêmes règles strictes imposées par le CSA à LCI. Au grand dam de ses concurrents, dont l'un d'eux se navre « des problèmes de concurrence que pose cette absence de contrôle alors que le CSA exerce une surveillance accrue des trois chaînes privées ».

« La «BFMisation» de notre antenne est une caricature de langage, se défend un participant au séminaire de franceinfo. Qu'il existe des codes établissant l'identité d'une chaîne d'information, c'est une évidence, mais c'est à chacune ensuite de dégager sa singularité et je pense qu'il existe un espace pour le service public. » franceinfo la radio avait eu à gérer une situation similaire, quand une succession de chroniques avait pris le pas sur l'actualité chaude. A son arrivée en 2014, Laurent Guimier en avait supprimé la moitié pour revenir à l'ADN de la station. Son remplacement par Vincent Giret, en provenance du Monde et ancien patron de la rédaction de France 24, où il a d'ailleurs travaillé avec Stéphane Dubun, aujourd'hui directeur de franceinfo télé, pourrait permettre d'accentuer le poids de Radio France dans le dispositif global. D'autant que la radio franceinfo se porte à merveille. « Toute la question maintenant est de savoir qui va prendre la main sur cette chaîne », conclut un proche du dossier, ajoutant dans un clin d'œil que le fait que « Vincent Giret tutoie Emmanuel Macron peut être utile ».

@cy.lacarrière

Delahousse au cœur de la rivalité entre la « deux » et la « trois »

C'EST UNE HISTOIRE D'ÉQUILIBRE. A France 3, la tranche d'information nationale et régionale entre 19 et 20 heures ; à France 2, le JT pour la grand-messe du 20 heures. Une zone de non-concurrence entre les deux principales chaînes du service public issue d'un accord tacite pourtant appelé à voler en éclat à la rentrée prochaine, avec l'apparition d'un 19/21 le dimanche sur France 2, présenté Laurent Delahousse. Le rendez-vous devrait être officialisé mercredi prochain lors de la présentation des grilles de septembre de France Télévisions ; le présentateur des éditions du week-end le réclamaient depuis longtemps.

C'est Delphine Ernotte elle-même qui lui a finalement accordé cette nouvelle case, « avant que la direction de l'info n'en soit elle-même informée », assure un cadre du groupe. « La direction ouvre un front qui n'existait pas, regrette Serge Cimino, journaliste à France 3 et délégué du Syndicat national des journalistes (SNJ). Nous attendons la teneur exacte de cette tranche avant de nous prononcer, mais à nos yeux il est clair qu'avant 19 h 55, heure de fin du 19/20 sur la Trois, il ne doit pas y avoir d'informations, de flash, de titres, etc. Un magazine culturel avec un invité, d'accord, mais pas autre chose. »

De quoi mettre en garde Yannick Letranchant, le nouveau directeur de l'information

de France Télévisions, qui rencontrera les représentants du personnel lors d'un comité central d'entreprise le 13 juillet.

Faire face à TF1 et M6. La direction, plutôt que la rupture d'un « pacte de non-agression », veut mettre en avant une « offre véritablement différenciée ». « Laurent Delahousse sera en frontal avec les magazines de TF1 et M6 et, avec la spécificité qui est la sienne, il peut intéresser le public qui les regarde. » Un argument d'autant plus défendable que l'édition dominicale du 19/20 de France 3 est celle qui enregistre les moins bonnes performances : 11,3% de part d'audience pour le JT régional, contre 15,2% en semaine et 14,4% le samedi en moyenne depuis janvier. Si le journaliste vedette a obtenu gain de cause, pas question en revanche de le laisser abandonner ses autres rendez-vous comme il l'aurait souhaité - « au moins la saison prochaine », assure le cadre du groupe. Ce n'est pas non plus sa société de production qui s'occupera de cette nouvelle tranche. Celle-ci devrait revenir aux équipes du « 13 h 15 », le magazine de la rédaction présenté par Delahousse le samedi et dimanche. « Nous devons faire attention au mélange des genres et ne pas reproduire le phénomène des animateurs-producteurs des années 1990 », conclut ce même dirigeant.

C.L.

Paroles d'expert

Gérard Cohen



« Les fonds de dette, une opportunité pour les entreprises »

Quel est, selon vous, le phénomène le plus marquant de ce début d'année en termes de financement des entreprises ?

Nous sommes en train d'assister à l'émergence d'un nouveau mode d'investissement qui se développe très rapidement : les fonds de dette. Le décret du 24 novembre 2016 qui s'inscrit dans le cadre de la loi Sapin 2 relative à la modernisation de la vie économique, fixe les conditions dans lesquelles certains fonds d'investissement peuvent octroyer des prêts aux entreprises. Ce décret confirme la tendance d'une restriction du champ d'application du monopole bancaire et s'inscrit dans le mouvement de désintermédiation du financement en Europe au profit de prêteurs alternatifs non bancaires.

Comment fonctionnent ces fonds ?

Une entreprise en quête de fonds bénéficie dorénavant d'une offre complémentaire de financement. Ainsi, les fonds d'investissement peuvent investir en capital, en dette mezzanine (à mi-chemin entre le capital et la dette) et dorénavant en dette pure (comme les banques). Aujourd'hui, les taux pratiqués par les fonds de dette sont de l'ordre de 4 à 7%. Ils sont donc plus élevés que les taux de dette bancaire (10,3%) mais bien plus faibles que ceux pratiqués par les mezzaneurs (de 10 à 15%). On peut d'ailleurs supposer que ces derniers vont baisser leur taux. Il est bien évident que les rendements escomptés par les souscripteurs de ces fonds sont différents selon qu'ils investissent dans le compartiment equity, mezzanine ou dette, le rendement étant proportionnel au risque. Une question se pose : un même fonds d'investissement arrivera-t-il à se développer sur tous ces secteurs en même temps ? A ce jour, la réponse est négative, chaque fonds ayant

(pour l'instant) un axe d'investissement prédominant.

Quelle différence avec le financement bancaire traditionnel ?

La différence se fait fondamentalement au niveau de l'analyse. Les banques se concentrent essentiellement sur les fondamentaux du bilan et ses grands équilibres. Les fonds, eux, vont adopter une approche crédit avec un regard beaucoup plus entrepreneurial et capitalistique.

Quels avantages pour les entreprises ?

Malgré le manque de recul sur le sujet, j'ai pu apprécier récemment l'intérêt d'une telle évolution. Un des leaders des services industriels que nous accompagnons vient de faire son deuxième LBO. Dans ce cadre, il a trouvé auprès d'un de ces fonds de dette un financement complémentaire qu'il ne trouvait pas auprès de ses banques. L'apport du fonds de dette a permis aux fondateurs de lever moins d'argent auprès de leur investisseur et de conserver ainsi le contrôle de leur groupe, tout en assurant la poursuite de son développement. Autre exemple : une banque refuse de financer sous forme de dette une opération de croissance externe. Les dirigeants et les fonds d'investissement présent au capital souhaitant faire l'opération, ce dernier a financé cette acquisition en dette. On voit bien ainsi que quand le système bancaire ne répond plus, quand les associés ne peuvent ou ne veulent pas toucher à la répartition du capital, un fonds de dette peut apporter une source de financement supplémentaire. La possibilité dont disposent dorénavant les fonds de prêter de l'argent sous forme de dette bouscule donc le système de financement auparavant bien établi et les entreprises en sortiront gagnantes.

Gérard Cohen est avocat au sein du cabinet Cohen Amir-Aslani.

l'Opinion

Le meilleur moyen d'avoir la vôtre

LES SOLDES, C'EST AUSSI À L'OPINION



Offre spéciale Soldes
Abonnement numérique 1 an

99 €

au lieu de 189 €
Accès numérique
au Wall Street Journal inclus

Abonnez-vous en ligne :

lopinion.fr/soldes

Paiement par chèque

Service Abonnements l'Opinion, 4, rue de Mouchy 60438 Noailles Cedex
Envoyez règlement avec vos coordonnées sur papier libre, en incluant la mention « Offre Soldes »

Abonnement par téléphone

01 55 56 70 73 (lundi-vendredi / 9h-18h)

En cas de difficulté pour vous abonner en ligne, contactez-nous : abonnements@lopinion.fr
Offre valable jusqu'au 9 juillet 2017 pour un 1^{er} abonnement.